

# MAIRIE DE JUZET DE LUCHON

## PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 19 Janvier 2024

**Etaient présents :** Mmes Cottereau Elodie - Détienne Aicha – Ms Thomas Christophe - Vassort Jean Paul - Lagleize Patrick - Lafontan Alain

**Excusés :** Mmes Bergamasco Gilles - Vidale Sabine - Ms Pene Renaud - Hervas Stéphane - Petit Philippe

Procuration est donnée à M. Jean-Paul Vassort par M. Renaud Pene

Elodie COTTEREAU est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 heures

Il est fait lecture aux conseillers présents des décisions prises lors du dernier conseil municipal :

- ✓ Présentation par M. Nguyen du nouveau site internet,
- ✓ Délibérations SICASMIR
- ✓ Informations sur les futures modifications PLU / PLUI,
- ✓ Travaux de renforcement de la statue de la Vierge à l'enfant,
- ✓ Goudronnage des passages piétons à l'arrière des ilots,
- ✓ Classement de la voirie du « Clos du château » dans le domaine public,
- ✓ Délibération pour borne de recharge électrique SDEHG,
- ✓ Travaux pool routier 2024.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ Décision modificative FNGIR 2023
- ✓ Lancement des travaux de renforcement de la statue de la vierge à l'enfant et prévision budgétaire 2024
- ✓ Modification des temps de travail du secrétariat Mairie

Le conseil municipal après avoir entendu les rapporteurs délibère ainsi qu'il suit :

### **1) Décision modificative FNGIR 2023**

Rapporteur M le maire

Fond de compensation mis entre les communes lors de la suppression de la taxe professionnelle, l'administration nous communique pour le BP les sommes à inscrire. La somme de 782 € correspond à la différence de cette estimation et la dépense réelle qui est demandée par la trésorerie de Luchon.

La décision modificative votée à l'unanimité.

## **2) Lancement des travaux de renforcement de la statue de la Vierge à l'enfant**

Rapporteur M. le maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que suite aux travaux de rénovation de ce patrimoine, l'artisan avait fait constater une fissuration importante en haut des colonnades sous le chapiteau qui pouvait mettre en péril la statue.

La demande de subvention à la CCPHG a été faite et un accord d'engager les travaux est favorable. M. le maire demande au conseil municipal la possibilité de lancer ces travaux avant le vote du BP 2024 pour la somme de 4162.13 € TTC.

Les membres présents du conseil à l'unanimité autorisent M. le maire à lancer ces travaux, à inscrire d'office les sommes inhérentes au BP 2024 et à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation.

## **3) Modification des temps de travail du secrétariat mairie**

Rapporteur M. le maire

Claudine CLERC part à la retraite début février. La CCPHG nous a proposé de la remplacer par deux secrétaires : Muriel Tournan et Loetitia Biller.

Ces agents étant employés dans d'autres communes, la CCPHG nous a demandé de modifier leur temps de travail sur JUZET.

Une demi-heure de plus pour Madame Tournan pour respecter son temps de travail actuel. Cette ½ heure étant créditée à ses RTT. Une heure pour Madame Biller pour arriver à son cota hebdomadaire de 20h au sein de la CCPHG. Cette heure étant facturée en plus à la commune.

Monsieur le maire rappelle qu'à dater **du 7 Février 2024** les permanences de la mairie seront :

- Les lundis de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00      Madame TOURNAN
- Les mercredis de 9h00 à 13h00                      Madame BILLER
- Les mercredis de 13h30 à 17h30                  Madame TOURNAN
- Les vendredis de 9h00 à 12h00                    Madame TOURNAN

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte les modifications des temps de travail comme définis ci-dessus.

## **4) Questions diverses**

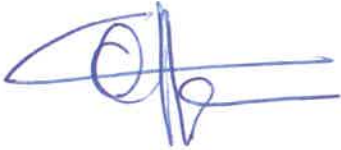
Rapporteur M le maire

M. PAYRAMAURE a mis la commune au Tribunal Administratif pour des problèmes de pluvial sur la servitude agricole desservant sa propriété.

En premier retour du Tribunal Administratif de Toulouse, l'entière des dépenses et charges du référé expertise sont aux dépens de M. PAYRAMAURE.  
De même M. PAYRAMAURE avait saisi le TA pour essayer de faire modifier le PLU principalement au niveau de l'emplacement réservé qui touche sa parcelle.  
Le Tribunal Administratif de Toulouse a donné raison à la commune.

La séance est levée à 19h00 h.

La Secrétaire de séance,  
Elodie Cottreau



Le Maire,  
Alain LAFONTAN

